

par les médecins du secteur privé. Ainsi donc, cette politique, inscrite au Plan Quinquennal, n'a été que partiellement adoptée, faute de moyens suffisants dans l'infrastructure de la santé publique, sans parler de la carence d'une population indifférente ou traditionnellement nataliste : Ainsi, le Maroc essaie d'éviter toute altitude brusque, allant à l'encontre d'un « traditionalisme », quelquefois aberrant. Il continue les recherches, tout en optant déjà, pour une politique contraceptive, sans heurt. Il semble se garder bien de lancer de grands slogans catégoriques et de blesser gratuitement des susceptibilités chez un peuple islamique, influencé tantôt par l'acception littérale des traditions, tantôt par une généralisation hâtive qui tient peu compte de l'ensemble des impondérables culturels, sociaux ou socio-économiques de la communauté musulmane. En sériant certes les problèmes, nous devons nous attacher d'abord à l'élaboration d'un mécanisme efficient pour la protection de la mère et de l'enfant, conçue et présentée comme partie intégrante d'un tel système préventif sur le plan de la santé. Le planning familial peut alors être bénéfique, quels que soient le taux de l'analphabétisme, le niveau de l'infrastructure sociale et le processus du développement économique de la nation. Ce processus constitue un substrat indivisible et un ensemble homogène dont les supports ne doivent guère être isolés les uns des autres. **Quand un problème est placé dans son contexte réel, les atouts de base tels le milieu familial, le niveau éducatif et sanitaire, l'impératif social et le support économique bien entendu, s'intègrent, comme éléments spontanés dans une équation humaine harmonieuse. Il faut donc réaliser une approche à l'ensemble des problèmes, en vulgariser les données, présenter des tests sûrs pour mieux convaincre, car quel que soit le degré d'analphabétisme, un milieu socialement éduqué, demeure apte à saisir les nuances les plus subtiles d'un processus donné.** La tendance à une forte natalité, repérée chez l'Africain en général a pris naissance, dès l'Antiquité, sous l'impulsion du régime tribal dont le volume démographique conditionnait le potentiel militaire, d'où une attitude pro-nataliste caractérisée par un taux de fécondité très élevé, à l'image d'un prestige factice basé sur la quantité. Le Hadit du Prophète, qui dit : « procréez, multipliez-vous, je serai fier de

vous, le jour du jugement », se situe dans ce cadre, d'autant plus que le potentiel humain de l'islam, au temps du Prophète, dépassait de peu une centaine de milliers de personnes. Ces dimensions idéales de la famille patriarcale, gonflées outre mesures par les effets de la polygamie et du concubinage, prenaient, avec le développement socio-économique de la « nation », des proportions moindres ; et le taux de fécondité tend, surtout en Afrique du Nord, à baisser du chiffre 7,5 enfants par famille, à un chiffre s'échelonnant entre 3,5 et 5. D'après Caldwell (10), le système de la famille nombreuse, donc de la fécondité élevée, repose, en Afrique, sur trois éléments essentiels : les enfants, représentant un atout économique, assument une partie du travail, assistent les personnes âgées ou malades et contribuent, par leur nombre, au prestige des parents. Mais, ce trio est surtout occasionné par l'absence de tout organisme d'entraide ou d'assistance sociale, érigé par l'Etat, à l'échelle nationale. Le panorama classique d'une cité médiévale maghrébine par exemple, montre l'inanité de problèmes, que le citoyen musulman ignorait à l'époque, parce qu'ils sont spontanément éliminés par des attitudes neutralisantes. Nous citerons, pour mémoire, certaines données illustrant le processus « d'historicité » susceptible d'éclairer l'arrière-plan du milieu islamique, au Maghreb. Certes, les caractéristiques socio-économiques, telles qu'elles se présentent, dans ce processus constituaient un facteur déterminant qui est de nature à nous orienter, dans l'élaboration de toute politique démographique. Dans quelles mesures l'éthique islamique a pu avoir libre cours, dans cette société pourtant africanisée et tribalisée où un particularisme excessif devait avoir pour conséquence, une forte décentralisation. Le Maghreb du IX^e siècle a été plutôt plus peuplé (11). Mais faute de statistiques démographiques, même pour un Makhzen bien organisé, (12) tout dénombrement demeure vague et sans rapport avec le réel. En Europe même, la population ne commençait à être connue, qu'à partir de 1850 ; et c'est depuis 1880 seulement que le recensement en France se fit par bulletins individuels, seul procédé présentant certaines garanties. Quelques explorateurs n'ont pas manqué, cependant d'avancer des chiffres à partir d'une estimation approximative. Pour le Docteur Reynaud, la population maghré-

(10) Selon la règle de Carette, concernant l'Algérie, Le Chiffre de la population armée, augmentée d'un quart, représentant les non-valides, est égal au tiers de la population totale des tribus.

(11) (the control of family size in Africa-démography 5, 1968 p. 600).

(12) Gautier, Siècles obscurs du Maghreb p. 405

bine gravitait, entre 9 et 10 millions (13). Léon Godard l'estimait à huit millions et non à quinze comme le veulent Jackson et autres (14). Gustave le Bon Corrobores ces chiffres, en faisant état de six à sept millions d'individus en 1880 (15). Seul Mouliéras (16) qui en 1895 —, parle de vingt quatre à vingt cinq millions d'habitants», fait pourtant allusion à l'unanimité faite par les géographes occidentaux, à n'accorder que cinq à six millions d'âmes. Mouliéras n'a pas manqué de prévenir un accroissement au double de notre population, en l'espace d'un siècle «Si — dit-il — cette contrée privilégiée échappe, pendant cent ans encore, à l'avidité des nations conquérantes elle aura, à la fin du XX^e siècle, une quarantaine de millions d'habitants. Pourtant des vagues épidémiques qui déferlaient sur la zone méditerranéenne, depuis le XVII^e siècle, auraient provoqué une mortalité massive et réduit le nombre de la population. Paris aurait été, entre 1619 et 1668, le théâtre de cinq épidémies successives, dont une seule aurait fait quarante mille victimes.

«La longue paix dont avait joui le Maroc — dit Henri Terrasse (18) avait dû accroître le chiffre de sa population. Le Maroc, riche en ressources naturelles, se suffisait largement à lui-même. Quand les disettes sévissaient dans certains pays méditerranéens, comme la Tunisie et le Portugal —, le Maroc ne manquait pas de les assister»: L'Empire Fortuné était un grenier inépuisable, une vaste réserve où le Cheptel comptait — fit remarquer Charles Lamartinière (19). 48 millions d'ovins et six millions de bovins. Cette richesse, sûr garant d'une autarcie efficiente dans le Maghreb indépendant, commença à faire douloureusement défaut, sous le Protectorat qui n'a pu enrayer les conséquences désastreuses de la sécheresse de 1945 qui fit un million de victimes dans le Sud du Maroc. C'est que, avant l'avènement du colonialisme, l'économie marocaine dont le fonds était triple (élevage,

culture céréalière et arboriculture) fut, reconnaît Terrasse. «logique et stable» — «Il y a eu — affirme Boutté — une époque où toutes les campagnes étaient couvertes de cultures; des irrigations bien entretenues permettaient probablement la végétation des arbres; et vraisemblablement des vergers s'étendaient là où aujourd'hui nous ne voyons plus que des cultures de céréales; bref, le pays (il parle des Doukkala), était dans un état de prospérité qu'il ne semble pas avoir connu depuis» — Léon et Marmol dépeignent le Maroc comme couvert de forêts qui sont aujourd'hui complètement disparues (21) — Le Moyen-Atlas fut la vraie montagne pastorale du Maroc (22), mais tout le pays était couvert de pâturages gras — Depuis le VIII^e siècle de l'hégire, les Almohades qui mirent fin à la gabegie financière de l'Andalousie, favorisèrent encore mieux l'agriculture, sans négliger l'industrie qui se cristallisait, entre autres, dans des manufactures de papier, des verreries, des fonderies et des ateliers de production artisanale. Le commerce marocain fut internationalisé grâce à une politique tolérante qui anima les musulmans, devenus — reconnaît André Julien — «Les premiers à organiser les formes de leur commerce, selon les nécessités du trafic international». Une escadre navale de plus de quatre cents unités devint — selon la propre expression d'André Julien — «la première de la Méditerranée». Le Maroc s'érigea en leader du Monde Musulman. Le pouvoir d'achat semble avoir été au Maroc nota Ibn Battouta le triple de ce qu'il fut, alors, en Egypte. Le sultan mérinide Abou el Hassan fut — précise encore André Julien — «le souverain le plus puissant du XIV^e siècle — Aux prises avec des difficultés suscitées par la Reconquista ibérique, le Mérinide Abou Inane sut soulager la paysannerie défaillante, par une politique de distribution des terres et la répartition, gratis, de matériel agricole. Désormais, l'économie Marocaine sera de plus en plus

(13) Hygiène et Médecine au Maroc, Alger 1902 p. 5

(14) Description et Histoire du Maroc — Paris 1860 p. 8

(15) Civilisation des Arabes p. 263

(16) Le Maroc inconnu 2 T. 1895.

(17) T I P. 27

(18) Histoire du Maroc T. 2 p. 17

(19) Dans son ouvrage «Question du Maroc» paru 1859 — Godard confirme aussi cette estimation dans son ouvrage publié en 1860 (Description et Histoire du Maroc T I p. 1881) soit : 40 millions de moutons, 10 à 12 millions de chèvres, 5 à 6 millions de bœufs et de vaches etc...

(20) dans son ouvrage «Marrakech» (fascicule 1er p. 203)

(21) ibid p. 230

(22) Institution, Surdon p. 251

entamée par le grand effort militaire que le Makhzen déploya, pour endiguer la vague qui déferlait sur le littoral. Elle en ressentit un choc d'autant plus marqué que les routes traditionnelles, en parties bloquées, l'incertitude du lendemain, l'insécurité des carrefours proches des enclaves détenues par l'ennemi, constituaient autant de facteurs qui bouleversaient les données classiques de l'économie. L'exode rural vers les villes et leurs banlieues, mieux protégées, démarrait, alors pour la première fois, dans l'histoire du Maroc, avec tout son processus subversif : bidonvilles, promiscuité, sous-emploi etc... Un équilibre précaire dans la balance commerciale du Maroc, est alors réalisé grâce à la victoire marocaine dans la Bataille des Trois Rois (Wadi el Makhâzine), à l'or tiré du Sénégal et des rançons portugaises ; l'Empire Fortuné était sur le point d'entrer dans le concert des puissances européennes. Aux monopoles industriels de plus en plus exploités, s'ajoutèrent les revenus des fermes expérimentales étatisées et des grandes plantations de canne à sucre, dont le produit raffiné suscitait l'émulation de Paris et de Londres. Pour accroître les échanges avec l'Europe, le souverain saâdien Zidan envoya ses agents dans les grandes Capitales d'Occident, en vue d'entreprendre une vaste propagande pour les produits du Maghreb, son cheptel et ses minerais ; il prit des mesures tenant à protéger l'industrie artisanale de la concurrence étrangère et interdire l'importation de produits anglais et autres. Le célèbre empereur alaouite, Moulay Ismaïl, s'assigna comme tâche primordiale immédiate, de libérer les places occupées et de resceller l'unité nationale. « Soucieux de défendre l'intégrité du Maroc, il ne l'était pas moins — note André Julien — de développer son activité économique ». En fondant le port de Mogador, le roi Sidi Mohamed Ben Abdellah, coupa court à l'activité contrebande des Européens qui exploitaient le Sud Marocain. Devant les intrigues de quelques pays de l'Europe latine, il s'adressa aux Nations protestantes telles l'Angleterre, la Suède, le Danemark et les Etats-Unis avec lesquels, il signa en 1786 un traité de commerce et de navigation pour 50 ans, renouvelé en 1836. Lors d'une sécheresse persistante, le Roi alaouite distribua, durant tout un lustre, de larges subsides que l'auteur de « Dorraat Essoulouk » estimait à cinq cents millions de dinars (23). D'autres

chroniqueurs signalèrent des distributions massives de vivre dans les villes des subventions dans les campagnes, des prêts aux firmes commerciales, en vue d'importer les denrées indispensables et les vendre à bon marché. Sous le règne de Moulay Sliman (1792-1822), le Maroc envoya à la Tunisie et à la France de grandes quantités de blé, lors d'une disette qui y sévissait. Il exportait en Europe son excédent de production ; en 1845, il exporta 75.000 tonnes de blé et de légumes secs, par le seul port de Mogador qui reçut, en 1911, juste à la veille du Protectorat, 462 navires et exporta 38.000 tonnes de produits marocains contre une importation de 12.000 tonnes. La balance commerciale fut loin d'être déficitaire. Les artisans, dont le nombre a été estimé à la moitié de la population totale des villes (24) évoluaient dans le cadre d'un régime corporatif très libéral « qui ne s'altérera reconnaît Pailles — qu'au contact de l'Occident ». La variété des matières premières permettait à l'artisanat de prospérer, même dans le bled. Une industrie mécanisée, transformait, aux alentours de Mazagan, dès 1664, des cotons, de production locale, dont la qualité très appréciée en Europe, approchait de la variété « Sea Island », aux longues soies américaines. Ce standard assez élevé incita Edward Doulté (25) à reconnaître qu'il a emporté, de ses voyages d'études au Maroc, la conviction que les populations de ce pays vivaient d'une vie économique plus intense et mieux organisée que les Algériens » — Mais, après l'intervention coloniale, l'économie périclitait, le pays s'appauvrisait, le Trésor national s'anémiait, ce qui provoqua « une diplomatie à la financière » — comme l'appelle si ironiquement André Julien —, misant sur la ruine économique du Maroc pour hypothéquer son avenir et le dominer politiquement. Quant au mode et au niveau de vie dans le vieux Maghreb, le citoyen Marocain jouissait des effets d'un mécanisme d'assistance et de prévoyance sociales, à l'encontre des facteurs subversifs et des éléments malsains qui soulevaient, les bas-fonds de la société médiévale. Cette société souffrait de mille maux, que venaient aggraver ces fléaux classiques : la faim, la maladie, l'ignorance et l'arbitraire. Le Maroc constituait, alors, un des rares îlots, jouissant dans le monde civilisé, d'une relative salubrité et d'un équilibre social assez stable. Mais ce qui est à retenir, c'est que l'Etat avait rarement à intervenir, car les rouages de la

(23) dinar valait, alors, plus de quatre grammes — or

(24) Corporations musulmanes, Massignon Paris 1925 p. 38

(25) Marrakech, fac. 19 p. 18

société se coordonnaient curieusement, sous l'effet de facteurs moraux dont les reflets devenus ternes marquant encore la vie sociale marocaine. Ce fut surtout des institutions autonomes fonctionnant sous forme de fondations habous, qui se chargeaient effectivement de l'assistance des éléments non favorisés de la nation. Les Habous supportaient même le financement et l'exécution de certains travaux publics. Des centres d'accueil, éparpillés à travers le pays, donnaient l'hospitalité aux nécessiteux en passage. Depuis les Mérinides, les sultans n'ont cessé de multiplier les asiles et les auberges publiques, jusqu'aux coins les plus reculés de la campagne. Jamais personne, même les étrangers, ne pouvait se sentir une gêne quelconque, car les Marocains se faisaient et se font encore de l'hospitalité un point d'honneur. « L'hospitalité est très large — fit remarquer la mission scientifique du Maroc. Dans chaque douar, se trouve la djemâa où tout voyageur musulman est assuré de trouver le gîte et la nourriture » (26). Visitez une zaouia du bled, vous serez étonné de la somme de bienfaits qu'elle dispense, en tant que refuge et gîte d'étapes pour voyageurs, en tant qu'asiles pour vieux et éclopés (27). « La retba-dit Mouliéras (28) — C'est l'autorisation de suivre des leçons et la faveur d'être nourri et logé gratuitement dans le temple avec les autres écoliers ; logement, nourriture, enseignement, vêtements, tout est gratuit dans les mosquées. Mais le sens de la dignité fut tel, chez le citoyen même nécessiteux, que de tels procédés d'assistance sociale n'étaient jamais susceptibles de freiner l'effort individuel qui conditionne l'épanouissement de l'économie nationale. Le sens de la solidarité fut aussi tel que l'Etat ne se sentait jamais obligé d'intervenir, pour équilibrer les moyens de subsistance et donner libre accès à toutes les chances. « En tribu, un bovin accidenté ou malade est saigné et les membres de la djmaâ sont tenus d'acquiescer, chacun, une portion de la viande sorte d'assurance réciproque contre les aléas de l'élevage ». « Il faut voir avec quel empressement — fit remarquer encore Mouliéras (28), avec quelle loyauté scrupuleuse, le capitaliste marocain s'acquiesce de l'aumône légale, c'est à dire de la dîme de ses revenus qu'il distribue lui-même aux pauvres, sans l'intervention de l'Etat, sa conscience et son Dieu étant seuls juges.

Avec cette libéralité continuelle, avec cette charité obligatoire envers tous les misérables, avec cette hospitalité accordée à tous les étrangers, les bureaux de bienfaisance, les maisons de santé de notre Monde moderne, n'ont plus de raison d'être ainsi que la lutte implacable des classes, qui menacent gravement notre Vieille Europe » (28). Des mutualités, d'ailleurs assez rares, se constituaient en caisses d'épargne prêtant sans intérêt ; les artisans, les agriculteurs et les commerçants à court d'argent en bénéficiaient et seuls les insolubles furent astreints à produire une caution qui garantissait le remboursement. « L'Orient — affirme Gustave le Bon — est le véritable paradis des bêtes. Jamais on ne voit un Arabe maltraiter un animal, ainsi que cela est généralement la règle chez nos charretiers et cochers européens. Une société protectrice des animaux serait tout à fait inutile chez eux ». La solidarité interarabe et panislamique ne fut pas moindre. Des exploits frappants la caractérisaient tels les Habous affectés aux classes pauvres du Hedjaz et Yemen, le rachat de la ville de Tripoli assujetties par les corsaires, l'aide bénévole accordée à Constantinople, sous le règne de Moulay Slimane. Parallèlement à ce système efficient de sécurité sociale, l'Etat s'efforçait d'assurer au citoyen des garanties juridictionnelles, par le choix rigoureux de juges intègres et le ferme contrôle exercé sur la magistrature. Le Sultan Moulay Ismaïl ordonna une révocation massive de tous les cadis de la campagne, jugés inaptes. Déjà, au VI^e siècle de l'hégire, « l'Almohade Yacoub El Mansour, adresse une circulaire aux cadis pour rappeler les règles qui doivent présider à l'observation de la justice et il annonce l'intention de faire tendre la gorge aux cadis prévaricateurs » (29). « C'est un fait qu'avant le Protectorat, les cadis ne commettaient pas aussi largement les abus que l'on a pu relever depuis, parce qu'ils n'ont plus été freinés par les réactions du sentiment public. Les Marocains étaient convaincus de la portée universelle du Droit musulman adaptable à toutes les conjonctures, comme en fait foi le vœu adopté à l'unanimité, au cours de la séance finale du 7 juillet 1951, lors du Congrès International du Droit comparé :

« ... Il est résulté clairement que les principes du Droit musulman ont une valeur indiscutable étant

(26) Villes et Tribus du Maroc — Casablanca et la Chaouia T 2 p. 101.

(27) Propos d'un vieux marocain p. 127

(28) Maroc Inconnu T 2 p. 91-113

(29) La France en Afrique du Nord — Surdon p. 213

donné que la variété des écoles, à l'intérieur de ce grand système juridique implique une richesse de notions juridiques et de techniques remarquables, qui permet à ce droit de répondre à tous les besoins d'adaptation exigés par la vie moderne».

L'Œuvre entreprise dans le vieux Maghreb, en vue de protéger l'hygiène et la santé publique, loin d'être idéale, n'était cependant pas négligeable pour l'époque. Pour ne citer que l'exemple de l'hôpital almohade édifié à Marrakech, doté de médecins réputés, d'une pharmacopée à jours, à service gratuit, il suffit de citer Millet, secrétaire général du Protectorat en Tunisie, qui affirmait que cet hôpital, «non seulement laissait bien loin derrière lui les maladreries, et les hotes — Dieu de notre Europe Chrétienne, mais ferait encore honte aujourd'hui (c'est à dire en 1927, date de parution de l'ouvrage) aux tristes hôpitaux de la ville de Paris». (p. 129). Parlant de la propreté, autre mesure préventive contre les maladies, faisant partie du dogme même de l'Islam, Douitt affirme qu'elle n'est pas un vain mot au Maroc et qu'il y a sans doute, beaucoup de peuples civilisés dont on ne pourrait pas en dire autant (30). Mais le sûr garant dans cette structure socio-économique, c'est le «niveau culturel» assez élevé, même parmi les analphabètes. Parlant des gens du bled, Moïse Nahou précise dans ses «Propos d'un Vieux Marocain» que «beaucoup d'entre eux lisent et écrivent, tous honorent les lettrés... Il sont, dans leur milieu, mieux armés pour la vie réelle que, chez nous, bien des porteurs de parchemins...», «Il est réconfortant-soulignait-il ailleurs de voir des paysans si frustes distinguer une supériorité strictement morale, s'incliner devant un honnête homme, sans jamais s'arrêter à la couleur de la peau, ni à l'humilité des origines. J'avoue qu'à cette occasion, je ne puis m'empêcher de songer aux lynchages de jaunes et de noirs, outre-Atlantique». Ainsi donc, le **Maghreb du Moyen**

Age et des temps Modernes d'avant le protectorat (1912-1956), s'était créé une ambiance sociale idéale où le «processus de la population» n'eut aucune prise sur l'évolution normale de l'économie. Le Maroc, encore atteint par la contamination de facteurs subversifs inhérents à l'Europe médiévale, connaissait d'après Léon l'Africain une durée de longévité moyenne de 70 ans pour les citadins et de 100 ans pour les habitants de l'Atlas — Mais, avec les remous de la Reconquista ibérique, un souffle malsain transporta au Maghreb les germes de ce que Léon l'Africain appelait le «mal Franc», c'est à dire les maladies vénériennes. Un déséquilibre social que le médecin moderne attribue aux effets néfastes de ces maladies, fut alors le mobile capital de la faible fécondité et de la mortalité infantile.

Cette désorganisation des bas-fonds de la société bouleversa le processus démographique et socio-économique maghrébin. L'Islam vient étayer cette optique socio-économique de la communauté musulmane, en plein développement. La tradition islamique renforce la chasteté prénuptiale de la femme, abhorre l'enfantement illégitime et prohibe l'infanticide ou le foeticide, autant de préceptes qui découragent une fécondation aveugle. Mais le déviationnisme moderne qui tolère de plus en plus les rapports sexuels illégaux et les pratiques abortives clandestines, ne fait que désaxer, de plus en plus, le rouage social de la communauté islamique moderne (31). Dans une interview récente avec le journal parisien «le Monde (10-11-84) S.M. le Roi Hassan II qui envisage une poussée démographique pouvant atteindre, en l'an 2081, quatre-vingt millions d'habitants — préconise — à juste titre un palliatif concrétisé par un espacement des naissances. «L'I.V.G. (Interruption volontaire de grossesse comme on dit en France, jusqu'à un certain nombre de mois, n'est pas interdite par notre religion, si c'est une nécessité pour la santé de la mère.». Le conditionnement des comportements et des états sociaux, ayant changé, dans le milieu musulman moderne toute modification de ce processus doit tenir compte d'un ensemble d'impondérables, certes contradictoires, mais de nature à fausser l'enchevêtrement idéal des principes transcendants du «traditionnisme» islamique. Les textes législatifs coraniques ou traditionnistes (hadiths) qui ont traité de la contraception d'une façon ou d'une autre, sont rares. En confrontant certaines versions à partir des mobiles actualisant et justifiant une interprétation donnée, nous constatons qu'un certain procédé de contraception fut, du temps du Prophète, pour le moins toléré. Déjà, à l'avènement de l'Islam, un procédé anticonceptionnel était en vogue au su et au vu de Prophète, «avec l'approbation tacite du Coran, encore en cours de révélation». Le Musulman pouvait alors éviter toute fécondation de l'ovaire, lors de ses rapports sexuels, par une séparation des organes génitaux mâle et femelle, au moment de l'éjaculation. C'est le «azl» traditionnel L'application de cette forme de contraception demeure conditionnée par une entente préalable entre époux : les raisons justificatives restent à leur entière appréciation. La femme a droit à la maternité et le mari ne saurait l'en priver qu'avec son consentement. Sa volonté est souveraine en cas de danger reconnu médicalement.

Le citoyen musulman doit aussi jouir de toute sa liberté ; mais il doit être, en même temps, conscient de sa responsabilité, en tant que père de famille. Il s'agit donc d'une **liberté consciente**.

(30) les Programmes de planning familial en Afrique p. 11